

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE  
MERCREDI 14 FÉVRIER 2018, À 19 HEURES 30,  
À LA SALLE DU CONSEIL  
DE LA MRC DES APPALACHES  
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Pascal Binet	Adstock
Mme	Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
Mme	Jacynthe Patry	Disraeli Paroisse
M.	Jacques Lessard	Disraeli Ville
M.	Kaven Mathieu	East Broughton
M.	Jean François Hamel	Irlande
M.	Carl Dubois	Kinnear's Mills
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M.	Denis Fortier	Saint-Fortunat
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Gaston Nadeau	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
Mme	France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M.	Paul Vachon	Kinnear's Mills

**1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2018-02-8066**

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018
4. Période de questions
5. Demandes de rencontre
6. Correspondance
7. Gestion financière et administrative
  - 7.1. Souper des municipalités
  - 7.2. Contribution – SQ
  - 7.3. FARR
  - 7.4. Priorités à déposer à la TREMCA
  - 7.5. Fibre optique
  - 7.6. Appui municipalité Irlande – Fonds de défense
  - 7.7. Pôles régionaux d'innovation
  - 7.8. Centre historique mine King – KB3
  - 7.9. Renouvellement assurances
8. Aménagement du territoire
  - 8.1. Émission des certificats de conformité
    - 8.1.1. Ville Thetford Mines
    - 8.1.2. Municipalité Beaulac-Garthby
    - 8.1.3. Municipalité St-Jacques-de-Leeds
  - 8.2. Règlement de modification du schéma d'aménagement révisé
    - 8.2.1. Règlement 177
  - 8.3. Forum des communautés forestières – Déclaration commune
9. Cours d'eau et environnement

- 9.1. Demande appui - COBRIC
10. Développement économique
  - 10.1. Règlements généraux – SDE
  - 10.2. Nominations au sein d'instances externes à la MRC
    - 10.2.1. Comité conseil des aînés
    - 10.2.2. Musée minéralogique et minier
11. Affaires nouvelles
12. Prochaine réunion du Conseil des maires
13. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018**

CM-2018-02-8067

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2018.

Adopté

### **4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Réjean Vézina de l'APLTI se présente et remercie les maires pour la participation financière de la MRC dans le projet d'étude paléo limnologique. Il nous informe que le projet est bonifié. Il profite de sa visite pour déposer un rapport : Photo interprétation historique du lac à la Truite, Irlande.

### **5 DEMANDE DE RENCONTRE**

- CATTARA
- MTQ
- Hydro Québec

### **6 CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est inscrite à l'ordre du jour.

### **7 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

#### **7.1 Souper des municipalités**

M. Marc-Alexandre Brousseau mentionne qu'il pourrait nous accueillir dans le nouveau centre des congrès, si nous sommes prêts à modifier légèrement la date habituelle. Ce dernier fera quelques vérifications et nous reviendra avec les détails ultérieurement.

#### **7.2 Contribution - SQ**

CM-2018-02-8068

**Attendu que** les municipalités comptant moins de 50 000 habitants sont desservies par la Sûreté du Québec, à l'exception de celles qui ont maintenu leur corps de police municipal;

**Attendu qu'**en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, l'ensemble des 1041 municipalités desservies par la Sûreté du Québec assume 53% de ces coûts alors que le gouvernement du Québec en assume 47%;

**Attendu qu'**en raison de la signature d'une nouvelle convention collective des policiers de la Sûreté du Québec pour les années 2015 à 2022, la facture préliminaire des municipalités est passée de 304,6 M \$ en 2017 à 336,6 M \$ en 2018, soit une augmentation prévue de 10,5%;

**Attendu que** l'augmentation prévue de cette facture, pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches était de 15 % en 2018, soit une augmentation de 259 309 \$, dans le contexte où les municipalités ont une capacité financière très limitée et parviennent difficilement à boucler leur budget;

**Attendu qu'**en décembre 2017, le ministre de la Sécurité publique a annoncé que le gouvernement du Québec accorderait une aide financière de près de 23 millions de dollars aux municipalités, faisant ainsi passer l'augmentation à 3 % au lieu de l'augmentation prévue de 10,5 % en 2018;

**Attendu qu'**après transmission des lettres à chacune des municipalités concernant cette aide financière, l'augmentation « réelle » de la contribution des municipalités de la MRC des Appalaches pour le service de la Sûreté du Québec sera de 7,5 % en 2018, et non pas de 3%, alors que l'inflation moyenne au Canada n'était que de 1,6 % en 2017;

**Attendu que** cette aide financière n'est pas récurrente et qu'on peut s'attendre à ce que les municipalités paient davantage pour le service de la Sûreté du Québec en 2019;

**Attendu que** les municipalités sont une clientèle captive d'un monopole et ne peuvent pas intervenir dans le processus de négociation de la convention collective, alors que celle-ci a un impact majeur sur l'augmentation des coûts pour les municipalités;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement :

- a) Qu'il soit demandé à L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de dénoncer l'information erronée concernant le taux d'augmentation de la contribution des municipalités pour le service de la Sûreté du Québec en 2018, lequel ne reflète pas la réalité et comporte un écart significatif entre l'augmentation réelle et l'information véhiculée;
- b) Qu'il soit demandé à l'UMQ et à la FQM de prendre en considération, lors de la négociation du prochain « Pacte fiscal », une réduction du risque lié aux augmentations brutales des contributions exigées des municipalités locales pour assurer la desserte policière par la Sûreté du Québec, en vue de faciliter la préparation annuelle des budgets;
- c) Et qu'il soit demandé à l'UMQ et à la FQM de négocier avec le gouvernement du Québec afin que les MRC puissent statuer sur le nombre d'effectifs policiers sur leur territoire, dans le cadre des prochaines ententes décennales à conclure entre la Sûreté du Québec et chacune des MRC.
- d) Qu'il soit demandé au gouvernement du Québec la possibilité de se retirer de l'entente avec la Sûreté du Québec en nous donnant l'opportunité de conclure une entente avec la desserte municipale existante sur notre territoire.

Adopté

### 7.3 **FARR**

La directrice générale informe les élus des projets sélectionnés au FARR en mentionnant que la rencontre décisive se fera le lendemain à Ste-Marie. Que les projets sélectionnés devront être annoncés d'ici le 31 mars par le MAMOT et la ministre de la Région.

#### 7.4 Priorités à déposer à la TREMCA

Il est demandé aux élus de réfléchir à nos priorités en vue des rencontres avec les candidats de la prochaine campagne électorale. Ces priorités seront déposées également à la prochaine TREMCA pour cibler les priorités communes et d'en faire une position régionale. Pour l'instant nous avons quelques priorités

- Santé
- Entente S.Q. / revenus des amendes
- Fonds provincial
- Passif industriel minier
- Reconversion des sites, valorisation des résidus
- Gaz naturel / équité
- Occupation du territoire
- Compensation / milieu hydrique
- Fibre optique
- Fonds diversification territoire en difficulté

#### 7.5 Fibre optique

**CM-2018-02-8069**

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement que la MRC se réserve un montant de 10 000\$ à même le fonds régional du FDT pour les besoins du projet de la fibre optique et que soit autorisé immédiatement une dépense de 2000\$ plus taxes concernant une étude sur la comparaison des différents modèles d'exploitation des réseaux de télécommunication à la firme Xit Télécom.

Adopté

#### 7.6 Appui municipalité Irlande – Fonds de défense

**CM-2018-02-8070**

**Considérant que** les dossiers d'entretien de cours d'eau sont présentement pour l'ensemble des MRC et municipalités, un enjeu des plus crucial et actuel, en raison des dommages imprévisibles et coûteux, ainsi que des aspects légaux tels que des poursuites judiciaires devant les tribunaux que cela entraîne, et ce, à l'incidence des changements climatiques qui nous interpellent sur le terrain;

**Considérant que** depuis 2012 le MDDELCC agit hors de sa compétence en faisant fi du pouvoir accordé par le législateur aux MRC par l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.) et en faisant totale abstraction de l'entente de principe signée en 1995 entre les deux unions municipales de l'époque et les ministères concernés,

**Considérant qu'en** mars 2016, le gouvernement a déposé son plan d'action afin d'alléger le fardeau des municipalités, réitérant par l'occasion - en 6.1.2 de son document, la pertinence et l'actualité de l'entente de principe qui soustrait les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole, ayant déjà fait l'objet d'un aménagement, à l'obligation d'avoir un certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement(LQE). En contrepartie de quoi, les MRC et municipalités s'engageaient à transmettre un avis préalable et à respecter la Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole lors de la réalisation de leurs travaux;

**Considérant** la lettre du 30 août 2016 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC;

**Considérant que** Le MDDELCC a conclu que les travaux proposés par la municipalité ne correspondent plus à la notion d'entretien de cours d'eau agricole;

**Considérant que** la demande d'en appeler de la décision du MDDELCC a été introduite au Tribunal administratif du Québec (TAQ), le 30 août 2016;

**Considérant que** la décision du TAQ en date du 27 novembre 2017 rejetait la demande en irrecevabilité du MDDELCC;

**Considérant que** le MDDELCC a introduit, en date du 20 décembre 2017, une nouvelle procédure devant la Cour supérieure (demande de pourvoi en contrôle judiciaire) pour demander l'annulation de la décision rejetant l'irrecevabilité;

**En conséquence,** pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité d'Irlande dans sa demande de soutien financier au fonds de défense de la FQM pour soutenir les démarches entreprises par la municipalité pour l'application de la Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole.

Adopté

## 7.7 Pôles régionaux d'innovation

CM-2018-02-8071

**Attendu que** les MRC ont comme rôle et responsabilités de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

**Attendu que** les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

**Attendu qu'**en 2015 le gouvernement a coupé 40 millions dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure représente 393 000\$/annuellement pour la MRC des Appalaches soit 60% de son budget en développement économique;

**Attendu que** par résolution, le 13 mai 2015 la MRC a maintenu la délégation de compétence en développement économique avec la Société de Développement Économique de la Région de Thetford (SDE) pour les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM;

**Attendu que** la SDE a comme mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique de son territoire en favorisant le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale;

**Attendu que** le 5 février 2018, le gouvernement du Québec lance un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

**Attendu que** le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre des pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022;

**Attendu que** ces pôles seront des OBNL actives principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de leur région;

**Attendu que** selon notre compréhension du nouveau plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, il s'avère que la création de pôles régionaux d'innovation est un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

**Attendu que,** toujours selon notre compréhension, le gouvernement du Québec qui nous proclame gouvernement de proximité, agit encore une fois sans nous consulter, nous les MRC, en voulant créer une nouvelle structure et nous démontre clairement la non reconnaissance du développement économique faite par les MRC;

**Attendu que** les MRC doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur son territoire;

**En conséquence**, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement :

**Que** la MRC des Appalaches demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation;

**Que** le montant de 32 millions réservés à l'appel de projet pour la création de pôles régionaux et d'innovation soit remis directement aux MRC, à l'acteur existant principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat de sa région afin que ce dernier puisse soutenir les initiatives innovantes sur l'ensemble de son territoire.

**Qu'une** copie de la présente résolution soit transmise à M. Philippe Couillard Premier Ministre, à M. Martin Coiteux ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à M. Laurent Lessard député de Lotbinière-Frontenac, à M. Ghislain Bolduc député de Mégantic, à M. Paul Busque député de Beauce-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec.

Adopté

#### **7.8 Centre historique mine King – KB3**

La MRC a reçu une correspondance du Musée minéralogique et miniers de Thetford Mines concernant une demande d'aide financière de 10 000\$ par année et ce tant que la réalisation de la phase 2 du Centre historique ne sera pas complétée et disponible aux visiteurs et citoyens. La MRC ne donnera pas suite à cette demande d'aide financière, une lettre expliquant nos raisons leur sera acheminée.

#### **7.9 Renouvellement assurances**

**CM-2018-02-8072**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de la police MR0310 à la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2018 et que soit ajouté à cette police l'assurance des cyberrisques.

Adopté

### **8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **8.1 Émission des certificats de conformité**

##### **8.1.1 Ville de Thetford Mines**

##### **8.1.1.1 Règlement 651 (2017-62-PU) amendant le plan d'urbanisme 147**

**CM-2018-02-8073**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 651 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 651 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.1.2 Règlement 653 (2017-69-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

**CM-2018-02-8074**

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 653 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 653 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.1.3 Règlement 654 (2017-68-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

**CM-2018-02-8075**

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 654 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 654 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.1.4 Règlement 655 (2017-67-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

**CM-2018-02-8076**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 655 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme numéro 147. Le règlement n° 655 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.2 Municipalité de Beaulac-Garthby

8.1.2.1 Règlement 209-2017 amendant le règlement de zonage 133-2009

**CM-2018-02-8077**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 209-2017 de la municipalité de Beaulac-Garthby amendant le règlement de zonage numéro 133-2009. Le règlement n° 209-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

8.1.3 Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds

8.1.3.1 Règlement 344 amendant le règlement de zonage 175

**CM-2018-02-8078**

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 344 de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds amendant le règlement de zonage numéro 175. Le règlement n° 344 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

## **8.2 Règlement de modification du schéma d'aménagement révisé**

### **8.2.1 Résolution d'adoption règlement 177 modifiant des affectations du Pôle récréotouristique du Mont Adstock**

**CM-2018-02-8079**

Il est proposé par Mme Jacynthe Patry et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 177 de la MRC des Appalaches ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé numéro 75 afin de modifier certains éléments de l'affectation Pôle récréotouristique du Mont Adstock.

Adopté

## **8.3 Forum des communautés forestières – Déclaration commune**

**CM-2018-02-8080**

**Considérant que** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

**Considérant que** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**Considérant que** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

**En conséquence**, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu à l'unanimité :

**D'appuyer** la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

**De demander** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**De transmettre** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adopté

## **9 COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 Demande d'appui - COBARIC**

**CM-2018-02-8081**

**Attendu** que COBARIC sollicite l'appui de la MRC des Appalaches pour un projet de cartographie des parcours canotables du bassin versant de la rivière Chaudière et ses tributaires;

**Attendu** que 316 km<sup>2</sup> du bassin versant de la rivière Chaudière sont situés dans la MRC des Appalaches, dans les municipalités d'Adstock, East Broughton, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Pierre-de-Broughton, Saint-Jacques-de-Leeds, Sainte-Clotilde-de-Beauce et Thetford Mines;

**Attendu** que ce projet répond à la priorité de la MRC de s'assurer un développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique;

**Attendu** que le COBARIC présente une demande de financement auprès de Mountain Equipement Co-op (MEC) pour la réalisation de ce projet;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'appuyer le COBARIC dans ses démarches de financement auprès de MEC pour la réalisation de la première phase du projet.

Adopté

## **10 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **10.1 Règlements généraux - SDE**

**CM-2018-02-8082**

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement d'accepter la proposition de modification des règlements généraux de la Société de développement économique de la région de Thetford / Tourisme région Thetford (SDE) et la création des règlements du comité stratégique en tourisme tels que déposés. Ces documents se verront adopter ultérieurement au conseil de la SDE.

Adopté

### **10.2 Nomination au sein d'instances externes à la MRC**

#### **10.2.1 Comité conseil des aînés**

**CM-2018-02-8083**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de nommer Mme Nicole Champagne, conseillère à la municipalité d'Adstock à titre de représentante de la MRC au sein du Comité Conseil des Aînés de la MRC des Appalaches.

Adopté

#### **10.2.2 Musée minéralogique et minier**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## **11 AFFAIRE NOUVELLE**

Aucune affaire nouvelle ce mois-ci

## **12 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 14 mars 2018.

## **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2018-02-8084**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 50.

Adopté

---

**PAUL VACHON**  
PRÉFET

---

**MARIE-EVE MERCIER**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE